



ARRÊTÉ N° 207/2025

Stationnement Interdit
Piétons changez de Trottoir
Rue Auguste Pavie
Le 20 Décembre 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de Monsieur GAREL Ethan demeurant au 19 rue Auguste Pavie pour des travaux de raccordement au réseau assainissement engendrant une emprise sur trottoir.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant un raccordement au réseau assainissement, le stationnement sera interdit au droit du chantier et les piétons devront changer de trottoir devant le 19, rue Auguste Pavie le 20 décembre 2025.

ARTICLE 2 : La signalisation d'interdiction sera mise en place par Monsieur Garel Ethan.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la préfecture, à la gendarmerie, aux pompiers et à Monsieur GAREL Ethan.

Fait à QUÉVERT, le 17/12/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

A large, handwritten signature of Philippe Landuré is written across the official blue circular seal of the Mairie de Quévert. The seal features the text "MAIRIE de QUEVERT" at the top and "Côtes d'Armor" at the bottom, with a central emblem depicting a figure and a star.